

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent

Absent excusé

LIZE Didier

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1612-08 | Aménagement – ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Écoquartier de la Monnaie » - Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31.12.2024

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Eco-quartier La Monnaie,

Considérant qu'il convient d'approuver le dernier compte-rendu d'activités à la collectivité, en date du 31 décembre 2024, pour la ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Eco-quartier de la Monnaie »,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 2 décembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2024 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 13 243 000 € Hors Taxes,**
- **Approuve l'état des acquisitions au 31 décembre 2024,**
- **Approuve l'état des cessions au 31 décembre 2024.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	20	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,

Jean-Paul PAVILLON

